

# Intéressement :

*Se rangeant à l'avis de la majorité des O.S,  
le SU nous rejoint et signe "à l'insu de son plein gré !"*

Et oui nous en sommes les premiers convaincus : la mobilisation du personnel est et sera sur ce point comme sur de nombreux autres nécessaire voire indispensable pour défendre nos **rémunérations** (dont l'intéressement n'est qu'une infime partie) mais aussi nombre de points tout aussi importants tels que la **durée du travail**, la **mobilité**, les **conditions de travail**, l'**avancement**, la **carrière**, **ainsi que la restauration du simple respect du à tout employé**....en résumé l'ensemble de notre contrat social !

Alors oui ...il faudra certainement se battre et aller chercher par nous même ce que nous estimons être notre dû ! A la CFDT nous pensons qu'il conviendra, à l'issue de l'ensemble des négociations post fusion, de tirer tous ensemble, les syndicats mais aussi et surtout le personnel, un bilan global de la situation. Notre rôle collectif sera alors de proposer un type d'action à mener.

Les désaccords avec notre Direction sont multiples quel que soit le sujet abordé dans le cadre de négociations quasi embryonnaires du seul fait du prince, pour qui le leitmotiv du gagnant-gagnant ne s'applique exclusivement qu'aux seuls membres du Directoire !

Quel syndicat pourrait tenter de prendre le risque suicidaire de mobiliser le personnel à intervalles réguliers et à chaque fois que nécessaire :

- soit après chaque réunion de DP où l'on ne nous répond pas,
  - soit après chaque réunion de CE où les vrais problèmes ne sont pas abordés,
  - soit après chaque réunion de négociation où aucune de nos propositions n'est sérieusement étudiée donc encore moins retenue...
- Quel syndicat ?

Si la Direction a accepté de négocier un avenant à l'accord d'Intéressement c'est qu'elle savait pertinemment que nous allions droit dans le mur et qu'à la fin de l'année le niveau d'Intéressement allait rejoindre celui de la Participation à savoir le niveau ZERO !

Certes, l'Intéressement ne remplacera jamais un 14<sup>ème</sup> mois, revendication initiale et récurrente de la CFDT,  
Certes, l'avenant signé en premier par la CFDT ne garanti **éventuellement que 75% d'un mois de salaire** à la condition expresse que les résultats soient au rendez vous en fin d'année...  
Certes, la demande faite par la seule CFDT d'un abondement patronal de 500 euros au PEE n'est qu'un substitut ponctuel et pour partie de ce que nous touchions en Intéressement mais....  
N'est ce pas mieux (ou moins pire) que la certitude de ne rien toucher du tout ?

A notre sens, le combat syndical se doit d'intégrer les intérêts propres et légitimes du personnel même si la tentation d'en découdre avec une direction rétrograde est de plus en plus forte... Mais il est de notre responsabilité d'analyser pleinement et en toute connaissance de cause la situation en préalable à tout mouvement éventuel non préparé, expliqué, compris et partagé alors que nombre de nos collègues sont déjà en vacances !...

Il est des risques certains que nous refusons de faire prendre au personnel comme celui de l'essouffler dans de vaines mobilisations épisodiques à répétition. C'est notre conviction et nous sommes bien conscients que le compte n'y est pas comme l'ont écrit nos camarades qui, déjà en campagne électorale, s'auto proclament "*première organisation syndicale de Loire Centre*"...Passons... le personnel n'en a cure et le vrai débat n'est pas là, il nous attend à la rentrée puis à la fin du simulacre de négociations qui nous est imposé...

Lors des prochaines réunions de négociations nous œuvrerons comme nous l'avons toujours fait dans le cadre de CVL puis de Loire Centre, pour la défense des intérêts légitimes de nos 1800 collègues répartis sur les six départements sans pour autant, n'en déplaise à d'aucun, passer du compromis...à la compromission.

Il nous a semblé nécessaire de le rappeler à tous : c'est maintenant chose faite.

**Le Conseil Syndical de la CFDT Loire Centre**

*Avec vous, la CFDT veut aller plus loin !*